



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question au Gouvernement n° 3878

Texte de la question

INCIDENCE DES OGM SUR L'APICULTURE

M. le président. La parole est à M. Raymond Durand, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Raymond Durand. Madame la ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, ma question concerne l'avenir de l'apiculture en France et en Europe.

L'Allemagne a autorisé des semences de maïs OGM sur son territoire et la présence de pollen de maïs OGM MON 810 a été constatée dans un miel produit par un apiculteur outre-rhin. Ce dernier a saisi la justice européenne, qui a conclu à l'impossibilité pour l'apiculteur de vendre son miel contaminé.

Mes chers collègues, il faut tenir compte des conséquences du jugement de la Cour européenne de justice du 6 septembre 2011 interdisant la commercialisation de miel contenant des traces d'OGM.

La disparition des abeilles serait catastrophique pour la flore et les cultures. Or, dans l'état actuel des choses, nous nous dirigeons vers la disparition programmée des zones de butinage là où se disperseront les pollens de plants OGM.

En Europe, plus de 22 000 plantes sont pollinisées par les abeilles. Si les apiculteurs se retirent de ces zones de culture, le problème de la pollinisation du tournesol ou des kiwis se posera très rapidement.

Aussi, les députés du groupe Nouveau Centre vous demandent, madame la ministre, quelles mesures vous comptez prendre afin de répondre à la suppression du moratoire à l'encontre du maïs MON 810.

Nous vous demandons aussi de saisir le Haut conseil des biotechnologies sur la question de la cohabitation des ruches et des plants OGM. En effet, une étude menée en Grande-Bretagne conclut que le nombre d'insectes pollinisateurs a fortement chuté dans les zones de cultures OGM.

Parce que le respect des cultures nous mobilise, nous centristes, parce que la pérennité des pratiques traditionnelles nous tient à cœur, nous vous interrogeons aujourd'hui, madame la ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

M. Yves Fromion. On ne cède rien !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*. Monsieur le député, le Gouvernement maintient son interdiction des cultures de Monsanto 810 sur le territoire français. *(" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe NC.)*

Depuis 2008, cette interdiction était assurée par une clause de sauvegarde. Le Conseil d'État, sur un avis de la Cour de justice de l'Union européenne, a annulé cette clause de sauvegarde. Il mettait en avant des questions de procédure. Il considérait également que les études que nous avons utilisées, qui dataient de 2008, n'étaient pas suffisantes.

Je le répète, le Gouvernement maintient son opposition à la culture de maïs Monsanto 810. Nous prendrons une nouvelle clause de sauvegarde et nous nous appuierons sur les études qui sont parues depuis 2008, qui n'ont pas pu être prises en compte dans cette annulation et qui mettent en avant à nouveau des risques pour la santé et pour l'environnement.

Cette interdiction, nous l'avons annoncée le plus tôt possible, afin que personne ne soit pris au dépourvu et que les agriculteurs n'achètent pas en pure perte des semences OGM. Nous travaillons aujourd'hui sur les textes

pour que notre interdiction soit juridiquement la plus solide possible. Elle sera confirmée avant la période des semailles, avant la fin février. Je le dis à tous ceux qui souhaitent le maintien de l'interdiction de la culture du Monsanto 810, ne cédez pas à la provocation de ceux qui voudraient que nous publiions trop tôt notre interdiction, prenant le risque qu'elle soit annulée avant la période critique.

M. Yves Fromion. Très bien !

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre*. Concernant le miel, monsieur le député, pas d'OGM, pas de problème pour le miel en France. Des travaux de fond sont menés par le Haut conseil sur les biotechnologies sur la coexistence entre les cultures OGM et les cultures sans OGM. Pour le moment, pas de culture OGM, pas de problème de coexistence.

Cette position du Gouvernement est constante, elle est claire. Nous prenons tous les moyens juridiques pour qu'elle soit garantie dans les faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3878

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2012